



PPCR [Parcours Professionnels,
Carrières, Rémunérations]

PREMIÈRES MESURES ANNONCÉES

La grande arnaque !

La CGT s'est prononcée contre le PPCR, accord qui organise l'austérité salariale et le démantèlement du statut en échange de l'ouverture de négociations pour le dégel des salaires en février 2016.

En dépit du refus des organisations syndicales majoritaires (CGT et FO), le gouvernement Valls/Lebranchu a décidé de passer en force. Les premières mesures sont intégrées dans le projet de loi des finances 2016 (PLFS) par voie d'amendement.

Le gouvernement a ainsi décidé de supprimer l'avancement d'échelon au minimum en commençant par la catégorie B et les A médico-sociaux dès le 1^{er} janvier 2016, tout en imposant des contingentements basés sur l'évaluation professionnelle. Il prétend associer par voie de concertation les organisations syndicales à ces mesures de régression sociale. L'avancement maximum devient donc la règle, tandis que l'avancement minimum devient l'exception, accessible à une minorité des agents.

C'est ce que patronat et employeurs publics vantent à travers le salaire « au mérite » qui n'est ni plus ni moins que l'avancement « à la tête du client » !

C'est le blocage et l'allongement de plusieurs dizaines d'années des carrières qui se confirme !

Autant de mesures pour servir l'austérité avec pas moins de 46 millions d'euros d'économie pour le versant territorial !

Le gouvernement ne peut pas d'un côté afficher « le dialogue social » et de l'autre s'asseoir dessus lorsque les avis portés ne lui conviennent pas. La politique du diktat social ne peut pas définir la relation entre le gouvernement et le monde du travail.

L'UFICT RÉAFFIRME SES EXIGENCES :

- ➔ Retrait de l'accord PPCR.
- ➔ Refus de l'avancement selon l'évaluation professionnelle.
- ➔ Maintien de l'avancement au minimum pour tous et retrait de l'article 57 du PLFS 2016.
- ➔ Dégel du point d'indice avec mesures de rattrapage des pertes depuis 2010.
- ➔ Revalorisation et harmonisation des grilles de la fonction publique pour une véritable reconnaissance des diplômes et qualifications.

L'UFICT des Services Publics s'inscrit pleinement dans l'appel à mobilisation fonction publique du 26 janvier prochain pour les salaires et la défense du Statut.